

AVIS AU PUBLIC

Une demande d'autorisation pour la modification de l'autorisation EAU/AUT/18/0303 concernant la gestion des eaux dans le cadre de construction du nouveau pont "OA1000" enjambant le cours d'eau "Sûre" entre Ettelbruck et Erpeldange-sur-Sûre, d'une canalisation pour eaux pluviales et d'un à Erpeldange-sur-Sûre/Ettelbruck en la commune d'Erpeldange-sur-Sûre a été introduite par l' **Administration des Ponts et Chaussées** auprès de l'Administration de la gestion de l'eau et inscrite sous la référence **EAU/AUT/18/0303**.

Publication faite en exécution de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Erpeldange-sur-Sûre, le 20 mars 2019.

Le Bourgmestre,



Le secrétaire,

